

Compte-rendu de l'intervention du		6 Décembre 2018
Auteur	Nicolas AYMARD (ECO-STRATEGIE)	
Réunion	Réunion publique de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)	

I. Liste des présents

M. Franck PAILLON, Maire de Blavozy

Membres du Conseil municipal

M. AYMARD Nicolas – Urbaniste, chef de Projet, ECO-STRATEGIE

Une quinzaine d'habitants

II. Objet de la réunion

Présentation et échange sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) : rappel des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), évolution du zonage et potentiel foncier, présentation globale du zonage et du règlement, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), outils complémentaires mobilisés.

III. Participation / Interventions

Le diaporama présenté est mis à disposition de la population en mairie et sur le site internet de la commune.

❖ Préambule

Monsieur le Maire introduit cette deuxième réunion publique de concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il rappelle la caducité du POS depuis le 27 mars 2017 et l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) par l'Etat. Pour que la Commune puisse continuer à gérer son développement, le choix a été fait par le conseil municipal de se doter d'un PLU.

Bien qu'il s'agisse d'une démarche communale, l'Etat définit un cadre réglementaire serré, qui impose la réduction de zones constructibles. Le projet défini par la commune porte une ambition, afin de libérer suffisamment de terrains constructibles. Cette ambition s'appuie sur le statut de commune structurante à l'échelle du Pays du Velay, entre les communes rurales et le cœur d'agglomération du Puy-en-Velay. Ce statut se justifie par les équipements publics, les commerces et services dont dispose Blavozy, et permet d'envisager un développement plus important que pour les communes rurales. Il est donc primordial de maintenir ce qui fonde ce statut de communes structurantes.

Monsieur le Maire indique que depuis le début de la concertation, une quinzaine de remarques ont été formulées sur le registre de concertation. Elles ont fait l'objet d'une analyse par le conseil municipal afin d'étudier celles qui étaient compatibles avec le projet communal.

En effet, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) se distingue par la notion de projet, la définition d'une vision commune, globale, à 10-12 ans. En ce sens la Commune a défini un projet dans le cadre de l'intérêt général. La définition des objectifs communaux traduits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avait fait l'objet d'une 1^{ère} réunion

publique en décembre 2017. Aujourd'hui la phase de travail, d'élaboration du PLU, à travers le zonage, le règlement et les OAP, est en voie d'achèvement. Ce projet de dossier a été présenté aux membres du Conseil Municipal. Il s'agit lors de la présente réunion publique de présenter ce qui est envisagé.

❖ **Les précisions, questions et remarques suivantes ont été formulées.**

- *Rétention foncière.*

Monsieur le Maire souligne que l'hypothèse de 70% de rétention foncière reflète la réalité de la situation à Blavozy. Néanmoins, cette hypothèse est à défendre dans le projet de PLU.

- *Evolution des surfaces.*

Monsieur le Maire explique que globalement 3 gros secteurs qui étaient à urbaniser dans le POS ont été retirés. Toutefois, peut-être qu'après 10 ans une partie pourra être rajoutée en zone urbanisable.

- *Densité, surface moyenne par logement.*

Monsieur le Maire explique que dans les secteurs soumis à OAP, la densité minimale prévue conduit à des terrains constructibles de 600-800m², ce qui correspond à ce qui se fait désormais aujourd'hui dans les projets récents sur Blavozy.

- *Emplacements réservés.*

Les élus précisent que l'emplacement réservé n°1 a plutôt pour objet une liaison mode doux, et la largeur à prévoir est de 3m.

Suite à une remarque de riverains, les élus répondent que l'élargissement du chemin de la Prade au-delà du ruisseau n'est pas prévu dans un avenir proche. L'élargissement sur la portion située entre la route vieille et le ruisseau a été prévu dans le cadre des projets sur ce secteur.

Monsieur le Maire indique que l'emplacement réservé n°10 sur le secteur des carrières, pour la protection du captage d'eau alimentant les fontaines, vise surtout à maîtriser le devenir de ces terrains, par forcément à acquérir.

- *Possibilités de consultation des documents.*

Le diaporama présenté sera mis à disposition en mairie et sur le site internet. Les élus rappellent la mise en place d'une exposition, qui permet de visualiser les principes du projet de PLU. Par la suite, une fois le dossier de PLU arrêté en Conseil municipal, il sera disponible.

❖ **Clôture de la réunion et suite de la démarche**

Monsieur le Maire clôture la réunion, en remerciant les personnes présentes et en rappelant qu'un registre de concertation est à disposition en mairie, pour permettre aux habitants de consigner leurs remarques et suggestions sur le projet général. L'Arrêt du PLU en conseil municipal est prévu en février 2019. A compter de l'arrêt le dossier de PLU sera disponible.

Après la consultation des personnes publiques associées (Etat, Chambre d'Agriculture, Département, etc...) qui sera engagée dans la foulée de l'arrêt du PLU, l'enquête publique est envisagée en juin 2019. Lors de cette enquête, l'ensemble du dossier pourra être consulté dans le détail ; un commissaire enquêteur assurera des permanences, et chacun pourra transmettre ses requêtes individuelles.

Des évolutions restent donc encore possibles, sous réserve de respecter la logique générale et de rester dans l'intérêt de la collectivité.